

N° 23/195 /AC

DÉCISION

Portant approbation d'une convention de prêt de la salle de spectacles de l'Espace Alphonse Daudet dans le cadre du projet départemental « HISTOIRES À CHANTER »

Le Maire de la Commune de Coignières (Yvelines) ;
11^{ème} Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 alinéa 5 ;
Vu la délibération n°2020-0505 du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire ;
Vu la demande du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représenté dans l'académie de Versailles par Madame Sandrine LAIR, Directrice académique des services de l'éducation nationale, dont le siège est situé 19, avenue du Centre 78280 GUYANCOURT, de pouvoir disposer de la salle de spectacles de l'Espace Alphonse Daudet les 22, 29 novembre et 6 décembre 2023 de 9h à 12h30 pour l'organisation de formations des professeurs des écoles dans le cadre du projet départemental « HISTOIRES À CHANTER » ;

Vu la proposition de convention de mise à disposition entre la Ville de Coignières et le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représenté dans l'académie de Versailles par Madame Sandrine LAIR, Directrice académique des services de l'éducation nationale, dont le siège est situé 19, avenue du Centre 78280 GUYANCOURT ;

Considérant que la Commune de Coignières et le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche se sont rapprochés afin d'organiser en partenariat les formations des professeurs des écoles ;

Considérant dès lors qu'il convient d'approuver une convention venant préciser les obligations de chacune des parties dans le cadre de la mise à disposition de la salle de spectacles de l'Espace Alphonse Daudet pour les formations des professeurs des écoles ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – APPROUVE la passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de spectacles de l'Espace Alphonse Daudet les 22, 29 novembre et 6 décembre 2023 de 9h à 12h30 pour l'organisation de formations des professeurs des écoles dans le cadre du projet départemental « HISTOIRES À CHANTER » entre la Ville de Coignières et le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représenté dans l'académie de Versailles par Madame Sandrine LAIR, Directrice académique des services de l'éducation nationale, dont le siège est situé 19, avenue du Centre 78280 GUYANCOURT.

ARTICLE 2 – DIT que la présente décision est conclue et acceptée pour la date précisée à l'article 1.

ARTICLE 3 – DIT que la présente décision fera l'objet d'une transmission à la Sous-Préfecture de Rambouillet, d'une présentation au conseil municipal et d'une notification au titulaire.

Fait à Coignières, le 05 décembre 2023,



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.